



Le traitement des exemples dans l'Essai de la langue française de Jacques Damourette et Édouard Pichon : anomalies linguistiques et jugements d'acceptabilité

Aurélia Elalouf

► To cite this version:

Aurélia Elalouf. Le traitement des exemples dans l'Essai de la langue française de Jacques Damourette et Édouard Pichon : anomalies linguistiques et jugements d'acceptabilité. Vers une histoire générale de la grammaire française ? Matériaux et perspectives, Jan 2011, Paris, France. pp.255-274. hal-03639206

HAL Id: hal-03639206

<https://hal.science/hal-03639206>

Submitted on 12 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vers une histoire générale de la grammaire française Matériaux et perspectives

Actes du colloque international de Paris
(HTL/SHESL, 27-29 janvier 2011)

Édités par Bernard Colombat,
Jean-Marie Fournier et Valérie Raby



HONORÉ CHAMPION
PARIS

**LE TRAITEMENT DES EXEMPLES
DANS L'ESSAI DE GRAMMAIRE
DE LA LANGUE FRANÇAISE DE JACQUES
DAMOURETTE ET ÉDOUARD PICHON:
ANOMALIES LINGUISTIQUES
ET JUGEMENTS D'ACCEPTABILITÉ**

Aurélia ELALOUF (Université Sorbonne Nouvelle)

La réflexion sur les *anomalies linguistiques* occupe une place centrale dans l'*Essai de grammaire de la langue française* de Jacques Damourette et Édouard Pichon. Leur entreprise de description grammaticale postule en effet un empirisme radical selon lequel tous les faits linguistiques, sans exclusion aucune, sont susceptibles d'intéresser le grammairien. Dans le cadre de la théorie « psycho-linguistique » qu'ils élaborent, l'abolition de la distinction saussurienne *langue/parole* a ainsi pour corollaire l'intégration au corpus de données de statuts très divers. L'analyse des *jugements d'acceptabilité* exprimés par les grammairiens révèle les difficultés à gérer l'hétérogénéité des données recueillies. D'autre part, l'examen des différents types d'anomalies associées à ces jugements permet d'évaluer l'incidence de l'intégration de faits habituellement écartés du corpus des grammaires sur la description, faits dont la prise en compte est en définitive très variable.

Language anomalies are a major concern in the *Essai de grammaire de la langue française* by Jacques Damourette and Édouard Pichon. Indeed, their project of grammatical description postulates a radical empiricism according to which all linguistic facts, without any exception, are of interest to the grammarian. Within the framework of the "psycho-linguistic" theory they worked out, the abolition of the distinction between the two Saussurean notions *langue/parole* has for corollary the integration of various types of data into the corpus. Analysing *acceptability judgments* stated by the two grammarians reveals the difficulties in managing heterogeneous data. Furthermore, examining the different types of anomalies associated with these judgments is a way to assess the impact of the integration of facts usually excluded from the corpus of grammars upon the description.

*On ne peut pas dire une phrase devant Edouard sans
qu'il n'y ait dedans un exemple pour sa grammaire.
(M. AC, le 16 mars 1921.)*¹

INTRODUCTION

L'analyse du traitement des exemples dans l'*Essai de grammaire de la langue française* (1930-1950) constitue un point d'entrée possible pour engager l'examen de la méthode d'investigation grammaticale mise en œuvre par Damourette et Pichon (dorénavant DP). Il s'agit d'une part d'examiner comment la théorie (*i.e.* une certaine théorie du langage, une certaine manière d'appréhender la langue) est mise en pratique dans l'*Essai*; d'autre part d'explorer comment la pratique d'exemplification construit la théorie grammaticale (*i.e.* la formulation des règles, l'élaboration des concepts linguistiques).

Nous nous proposons ici de centrer l'analyse sur les exemples constituant, à quelque titre que ce soit, des *anomalies linguistiques*, c'est-à-dire des séquences (considérées comme) mal formées. En effet, la réflexion sur les anomalies occupe une place centrale dans l'entreprise de description grammaticale de DP, et ce dès leurs premiers travaux : « des exemples sur lesquels nous nous sommes appuyés, nous nous sommes bien gardés d'exclure les tournures réputées incorrectes » (DP, 1925, p. 238). C'est dans cet article inaugural, intitulé « La grammaire comme mode d'exploration de l'inconscient », que nos auteurs exposent les fondements de leur théorie « psycho-linguistique », selon laquelle il serait possible, à partir du rassemblement patient et de l'étude attentive des « cas tant oraux qu'écrits dans lesquels figure une tournure ou une forme grammaticales, [...] de faire la synthèse de la notion inconsciente commandant l'emploi de cette forme ou de cette tournure » (*ibid.*, p. 237). La démarche empirique de DP est portée à un point extrême où, pour remonter au fait psychique, le grammairien doit s'appuyer sur *tous* les faits linguistiques, sans exclusion aucune. Pichon, dans un article plus tardif intitulé « La linguistique en France. Problèmes et méthodes », développe ainsi l'idée selon laquelle l'intégration des « tournures réputées incorrectes » dans le

¹ T. 6, § 2206, p. 135.

corpus de travail n'est qu'un des aspects d'une réflexion plus générale sur le statut et la valeur des faits linguistiques en grammaire :

Pour retrouver l'unité profonde et la signification psychologique de chaque entité grammaticale, le linguiste devra la remembrer au moyen des phrases les plus diverses où elle figurera. À cette tâche, les tours singuliers, les phrases négligées, les lapsus seront appelés à concourir, à côté des emplois littéraires². En effet, c'est dans ces aberrances que se révéleront, sans freins rationnels ni normatifs, les tendances profondes du sentiment linguistique. Je n'ai pas attendu d'être initié à la psychanalyse, dans laquelle on sait la signification attribuée si justement aux lapsus par M. Freud, pour sentir, en grammaire, la valeur précieuse du moindre fait, fût-il méprisé et anathématisé par les législateurs de la langue «correcte». » (Pichon, 1937, p. 35)

De telles déclarations ont un impact direct sur la pratique d'investigation grammaticale puisqu'elles argumentent en faveur d'une *extension maximale du corpus de travail* du grammairien. D'autre part, elles impliquent des prises de position théoriques en opposition directe avec Ferdinand de Saussure³ :

L'évidente valeur qu'il faut attacher à tous les faits oblige le grammairien à renoncer à la distinction que Saussure avait voulu faire (CLG, p. 39) entre les *faits de langue* et les *faits de parole*. (Pichon, 1937, p. 35)

En plus de définir autrement l'objet de la linguistique et de recuser le principe de l'arbitraire du signe (cf. T. 1), DP contestent la légitimité de la distinction établie par Saussure entre la «langue» et la «parole». Selon Pichon, la distinction entre «le système commun qu'ont reçu tous les locuteurs, et qu'ils portent tel quel en eux» et les «manifestations (...) individuelles et spontanées» (Pichon, 1937, p. 35) est non seulement «tout à fait chimérique» (*ibid.*), mais encore «absolument vaine» (Pichon, 1939, p. 505). Pichon (interprétant Saussure) affirme ainsi la nécessité de renoncer à l'opposition entre «faits de langue» et «faits de parole», ce qui, en première analyse, nous semble pouvoir être compris de deux manières différentes. En premier lieu, l'opposition *langue/parole* renvoie à l'opposition collectif/singulier : pour DP, «rien (...) dans les faits linguistiques ne nous force à admettre l'antagonisme entre le caractère

² Par «emplois littéraires», entendre les exemples illustrant la norme haute.

³ Qu'ils ne connaissent qu'à travers la lecture du *Cours de linguistique générale*.

collectif de la langue et celui individuel de la parole» (Pichon, 1937, p. 36). Il y a une dimension collective et une dimension individuelle à la fois dans la «langue» et dans la «parole», ce qui discrédite la mise en opposition des deux notions saussuriennes. En second lieu, l'opposition entre *(faits de) langue* et *(faits de) parole* coïnciderait partiellement avec l'opposition faits motivés par le système/faits immotivés. Or, pour DP, «aucun fait de parole n'est immotivé» (*ibid.*), ce qui revient à dire que *tous* les faits linguistiques constituent des données potentiellement légitimes pour dégager «l'esprit général du système» (Pichon 1935-1936, p. 153).

Ces citations constituent le point de départ de notre analyse. Dans la perspective d'une réflexion sur la place des anomalies linguistiques dans l'*Essai*, nous nous contenterons ici de les discuter à partir : 1° d'une analyse des termes du métadiscours associés à ces anomalies ; 2° d'un examen des différents types d'anomalies évoquées par Pichon (1937), et de la manière dont nos grammairiens en tirent parti dans la description.

1. ANALYSE DU MÉTADISCOURS DE LA DÉVIANCE DANS L'ESSAI

Notre analyse prend appui sur un relevé systématique des exemples dans le Tome 6 de l'*Essai*⁴.

1.1. EXPRESSION DES JUGEMENTS D'ACCEPTABILITÉ

Les *jugements d'acceptabilité*, c'est-à-dire les jugements émis par le «locuteur-grammairien» (Muni Toke, 2007) sur la validité des séquences linguistiques en contexte, se font dans l'*Essai* par l'intermédiaire d'un vocabulaire foisonnant et assez inhabituel : «aberrant», «normal» ou «anormal», «bizarre», «curieux», etc.

Faute de place, nous restreindrons ici notre analyse aux termes «aberrance(s)» et «aberrant(e)(s)», bien représentés dans l'*Essai* et qui, on l'a vu, apparaissent par ailleurs dans les articles théoriques de Pichon.

D'après *Le Trésor de la Langue Française*, ces termes appartiennent aux vocabulaires spécialisés de la biologie et de la linguistique⁵, dans lesquels ils sont attestés depuis le XX^e siècle. On en trouve des occurrences dans d'autres textes linguistiques contemporains à l'élaboration de

⁴ Sans qu'on se soit interdit pour autant d'emprunter des exemples aux autres tomes, lorsque ceux-ci s'avéraient particulièrement intéressants.

⁵ Pour désigner une forme «qui par quelque particularité se distingue des formes avec lesquelles elle se groupe d'ordinaire».

l'Essai, notamment chez Bally dans *Le Langage et la vie* et dans *Linguistique générale, linguistique française*⁶. Bally, faisant de la parole (à la suite de Saussure) le lieu des innovations, est conduit à penser certains « faits pathologiques » « sous la forme de simples effets du système » (Delesalle *et al.*, 1980, p. 103-104). Mais pour Pichon, qui ne peut penser la langue hors du locuteur, ce partage des « faits pathologiques » entre ceux tenant du pur accident et ceux motivés par des causes plus profondes n'a pas lieu d'être : aucun fait linguistique n'est le fruit du hasard, et, dès lors, leur examen ne permet pas d'éclairer « par reflet » (Bally, 1950 [1932], p. 25) le fonctionnement du système de la langue⁷, abstraction chimérique, mais de révéler, on l'a vu, « les tendances profondes du sentiment linguistique » des locuteurs (Pichon, 1937, p. 35). D'où la prise en compte par DP de tous les faits linguistiques, et en particulier de tous les types d'anomalies linguistiques. La question qui se pose est de savoir si « ces aberrances » (*ibid.*) correspondent effectivement aux exemples étiquetés « aberrants » dans *l'Essai*.

L'emploi des termes « aberrance(s) », « aberrant(e)(s) » signale la non-appartenance des exemples au « français normal », étiquette que DP utilisent pour désigner la « parlure optimale de l'usage francienne », c'est-à-dire la variété de langue parlée par la bourgeoisie d'Ile-de-France (variété de langue que DP cherchent à décrire de manière privilégiée). L'« usage normal » est quant à lui fluctuant, sa définition dépend du point de grammaire considéré : il englobe toujours les productions des locuteurs de « parlure optimale », auxquelles s'ajoutent, lorsqu'il n'y a pas de variation observable, les productions d'autres catégories de locuteurs. DP parlent d'« emploi aberrant » dès lors qu'une forme va à l'encontre de l'usage normal ainsi défini.

L'examen des collocations dans lesquelles entrent les termes « aberrance(s) », « aberrant(e)(s) » montrent deux choses :

- la validité des exemples est conçue de manière continue, et non de manière discrète : l'exemple peut être « en apparence aberrant » (p. 714), « un peu aberrant » (p. 36), « plus aberrant » (p. 670), « tout-à-fait [*sic*] aberrant » (p. 32) ; l'aberrance peut ne peut pas être « véritable » ou être « à son maximum » (p. 640) ;

⁶ On y relève les collocations suivantes : « les forme aberrantes » (Bally, 1977 [1913], p. 32) ; « les aberrances positives » (Bally, 1950 [1932], p. 25), que nous ne pouvons, faute de place, commenter ici.

⁷ Ses « tendances internes » (*ibid.*, p. 17).

- elle est déterminée par rapport à un repère, celui-ci pouvant être ou non mentionné explicitement dans le métadiscours : l'exemple est dit simplement « aberrant », ou bien « aberrant dans l'usage de notre temps / de l'usage d'aujourd'hui » (p. 32 / p. 36), « aberrant de l'usage normal » (p. 154), etc.

Pour ce qui est des exemples « un peu aberrants », ils témoignent d'une zone de flou dans l'usage et permettent de rendre compte de la « souplesse » de la langue, comme le montre l'emploi de *si* dans cette phrase de Claudel : « Mais aujourd'hui il n'y a pas moyen d'être plus serré à Vous que je ne le suis et j'ai beau vérifier chacun de mes membres, il n'y en a plus un seul qui de Vous soit capable de s'écarter *si peu* » (T. 6, § 2170, p. 87).

Les exemples « apparemment aberrants » ne sont pas véritablement contraires au français normal. La phrase de Gide « Il n'est pas *tant* cruel qu'abstrait » (et les exemples de la même série) sont ainsi commentés en ces termes par DP : « ces exemples doivent être considérés, non pas comme des dérogations à la norme, mais comme des cas limites qui nous permettent précisément de mieux comprendre le sens de cette norme » (T. 6, § 2753, p. 717).

Enfin, les exemples qui ne sont ni « une aberrance, ni une survivance » appartiennent de plein droit au français normal. C'est le cas de ce proverbe : « Il y a *plus* D'UN ÂNE à foire qui s'appelle Martin », « tour [qui] pose au grammairien une série de problèmes difficiles », mais dont « on ne peut [se] débarrasser [...] car il est très vivant » (T. 6, § 2705, p. 680-682).

1.2. COMMENT EXPLIQUER L'ANOMALIE LINGUISTIQUE ?

On peut poursuivre notre analyse des exemples aberrants en observant la manière dont ceux-ci s'intègrent dans le raisonnement grammatical, et en détaillant le type d'explication apportée par le grammairien pour « rédui[r] complètement l'aberrance du fait » (T. 6, § 1639, p. 87), c'est-à-dire pour expliquer dans quelle mesure l'exemple aberrant peut être intégré à une description du français normal. Plusieurs types d'explications peuvent être apportées, parfois de manière concurrente.

1.2.1. ABSENCE D'EXPLICATION

Il peut ne pas y avoir d'explication du tout. Au § 2667, DP discutent des limites d'emploi des unipossessifs et des pluripossessifs dans les phrases où « la substance possédante est une substance indéterminée du genre de

celles représentées par *on*» (T. 6, § 2667, p. 637). Ils énoncent la règle suivante : « l'usage normal est alors (...) d'employer l'article possessif *son, sa, ses* ou le possessif pur *sien, sienne* quand la substance possédante est partenaire du même nœud verbal (ou de la même sous-phrasale nominale) et au contraire *votre, vos, vôtre* dans le cas contraire » (*ibid.*). Ils donnent alors onze exemples correspondant à l'usage normal. Le paragraphe suivant, intitulé « faits aberrants », s'ouvre sur cette phrase : « Il faut d'ailleurs observer que la répartition que nous considérons comme normale ne s'est pas imposée d'une façon absolue. (...) il semble que *son, sien* tiennent encore des positions assez solides, surtout en langue parlée, dans le domaine où la règle indiquée ci-dessus ferait attendre *votre, vôtre* » (T. 6, § 2668, p. 639). Des treize « faits aberrants » donnés en exemple, dix d'entre eux ne reçoivent aucune explication. Ils semblent donc constituer de véritables « exceptions » à la règle, ce qui tend à discréditer le raisonnement grammatical, d'autant qu'on aurait pu s'attendre à ce que DP tirent parti des exemples oraux, dont ils soulignent eux-mêmes l'importance.

1.2.2. SINGULARITÉ DE L'ÉNONCIATION

L'aberrance de l'exemple peut être rapportée à la singularité de l'acte d'énonciation. À propos de cette phrase, « à rebours de l'usage commun » : « Après tout, lui expliqua-t-on, ce serait un cas de conscience que d'EMPÊCHER deux personnes, déjà compromises ensemble, de *ne pas se marier* [“de les empêcher de se marier”] », DP s'interrogent : « La phrase de M. Batifol est-elle un archaïsme, un hellénisme (type *μη ού*) ou une simple inadvertance ? Nous n'oserions le trancher » (T. 6, § 2295, p. 234). Il est surprenant de constater que DP évoquent la possibilité d'« une simple inadvertance ». Cela entre en effet en contradiction avec les principes posés par Pichon (1937). Faut-il y voir un échec de leur théorie « psycho-linguistique » ou peut-on trouver une explication plus profonde ?

L'aberrance de l'exemple peut également être rapportée à la singularité du locuteur, comme c'est le cas pour cette phrase de Droz : « il s'était précipité dans le tourbillon à la suite de sa femme, une main sur *son* cœur et l'autre *sur* ses yeux », dans laquelle on attendrait « *le* cœur », « *les* yeux » au lieu du possessif, ce que DP commentent en ces termes : « Les sentiments linguistiques personnels peuvent toujours différer dans une certaine mesure quant à l'application particulière des détails d'un répartiteur » (T. 6, § 2663, p. 634-635). DP attribuent ici l'aberrance du fait à la variation individuelle, dont ils avaient pourtant cherché à s'abstraire dans les chapitres liminaires de l'*Essai*.

1.2.3. VARIATION DIASTRATIQUE, VARIATION DIATOPIQUE

L'aberrance de l'exemple peut être rapportée à la variation diastratique : les productions des locuteurs de parlure vulgaire vont souvent à l'encontre de l'usage normal, comme cette phrase énoncée par le personnage de Charlotte dans *Dom Juan* : « J'y feray tout ce que je pourray, mais il faut que ca vienne de *luy-mesme* », pour laquelle DP précisent : « Mais c'est dans la bouche de paysans que Molière met cette phrase ; il ne l'assume pas comme son usage à lui » (T. 6, § 2431, p. 392).

De la même manière, l'aberrance de l'exemple peut être expliquée par un fait de variation diatopique. M^{lle} GA, la domestique de M. et M^{me} Pichon, peut dire par exemple : « Monsieur veut attendre que je lave *mes* mains, parce que j'ai mes mains pleines de pétrole » (T. 6, § 2657, p. 624), alors qu'on attendrait : « je *me* lave *les* mains », ce qui s'explique selon DP par l'origine de la jeune femme, qui vient du Nouvion. Plus mitigé est le commentaire donné par DP pour les exemples de Brantôme et de Mauriac du même paragraphe : « en outre, quoique nous n'ayons pas l'impression que ce fait joue de rôle dans les exemples allégués, il est honnête que nous signalions que Brantôme et Mauriac sont tous deux occitains » (T. 6, § 2657, p. 624).

1.2.4. LANGAGE DES ENFANTS

Un quatrième type d'explication rapporte l'aberrance de l'exemple au fait que le locuteur soit un enfant. Pichon observe dans les phrases formées par le petit WF (son fils) une tendance à la postposition du pronom *le* au verbe : « Veux-tu *le* ? », tendance « spécialement infantile » qu'il attribue à « une imparfaite constitution du sentiment linguistique » (T. 6, § 2349, p. 301). Ce type d'explication est en fait un pis-aller commode : elle élude tout à fait l'interprétation grammaticale (peut-on par exemple voir une corrélation entre la place inhabituelle du pronom et le fait que l'on soit en phrase interrogative?), et elle donne au sentiment linguistique un rôle peu clair dans l'argumentation (qui semble fonctionner comme un argument *ad hoc*).

1.2.5. HISTOIRE DE LA LANGUE

Autre cas possible, l'explication s'appuie sur l'histoire de la langue. Soit l'exemple aberrant est emprunté à un état de langue ancien, pour lequel l'usage (suivant le point de grammaire considéré) était différent de l'usage actuel ; soit l'exemple aberrant appartient à l'état de langue contemporain, mais se distingue de l'usage actuel en un point précis,

présenté comme une «réminiscence» de l'ancienne langue. L'histoire de la langue peut permettre ainsi d'expliquer l'existence de deux tours concurrents comme «je ne veux pas qu'il vienne jamais» et *«je ne veux pas qu'il ne vienne», ce dernier tour étant illustré par cette phrase de M^{me} ADV: «C'est quand je le contrarie, qu'il a quelque chose dans les mains que je [ne] veux pas qu'il *n'aie*» dans laquelle la présence du discordantiel s'explique par un rapprochement avec «la langue ancienne», explicité par l'introduction d'un exemple de Robert de Clari (XIII^e siècle): «... si prent il l'enfant, si le fait mener en Alemaingne a se sereur, qui estoit femme l'empereur d'Alemaingne, car il ne voloit mie que ses oncles *ne* le fesist destruire» (T. 6, § 2222, p. 152).

1.2.6. EXPLICATION SÉMANTIQUE ET/OU SYNTAXIQUE

Un dernier type d'explication est encore possible. Ce sont les explications reposant sur des observations d'ordre sémantique et/ou syntaxique. Elles peuvent s'apparenter à des commentaires stylistiques, voire prendre un tour nettement psychologique⁸. Aussi intuitives que peuvent parfois paraître ces explications, elles ont un poids argumentatif fort, le linguistique et le psychologique étant indissociables dans la perspective de DP⁹. La possibilité de dégager une nuance de sens particulière suffit à justifier l'existence d'une forme. C'est ce que fait apparaître le commentaire de l'exemple de Gide du § 2753 («Répartition en apparence anormale des quantifs et des intensifs à notre époque»), déjà cité précédemment. Le commentaire de DP vise à montrer que l'emploi du quantif «tant» dans la phrase: «Il n'est pas *tant* cruel qu'abstrait», s'explique sémantiquement et syntaxiquement. Les quantifs (*beaucoup, autant, tant*) sont des compléments adverbiaux qui sont placés devant le terme auquel ils se rapportent directement, mais dont le sémantisme peut affecter, à travers ce terme, tout le groupe verbal. De ce fait, les quantifs ont une certaine souplesse d'emploi. Dans l'exemple de Gide, la souplesse d'emploi de «tant» est portée jusqu'à un point extrême: «tant» n'y est pas complément adverbial du terme qu'il précède, à savoir l'adjectif «cruel», mais complément adverbial du verbe lui-même. Cette construction (s')explique (par) la nuance sémantique de la phrase: les qualités exprimées par les

⁸ Cf. T. 6, § 2657, p. 624 les commentaires des exemples de Droz et de Labiche.

⁹ C'est, rappelons-le, le postulat sur lequel repose la *méthode ascendante*: «Tout phénomène linguistique a une signification psychologique» (Pichon, 1937, p. 34).

deux adjectifs «cruel» et «abstrait» ne sont pas envisagées dans leur intensité respective, mais sont ramenées à des substances («Il n'est pas tant un homme cruel qu'un homme abstrait»). L'aberrance du fait peut s'expliquer grammaticalement: elle a donc été «réduite» avec succès, celui-ci tend à ne plus être aberrant qu'«en apparence».

2. INCIDENCE DE L'INTÉGRATION DES ANOMALIES LINGUISTIQUES AU CORPUS DE TRAVAIL

L'analyse du métadiscours de la déviance dans l'*Essai* invite à s'interroger sur l'efficacité de la méthode d'investigation grammaticale mise en place par DP. Les exemples «aberrants» sont, de manière générale, marginalisés: ils apparaissent à la toute fin d'une «laisse»¹⁰, ou d'un paragraphe, voire constituent à eux seuls de petites laisses ou de petits paragraphes isolés du reste de la démonstration grammaticale. Quel rôle les exemples «aberrants» en particulier, et les anomalies linguistiques en général, jouent-ils dans la description?

2.1. RECONSTRUCTION DU CONCEPT DE NORME GRAMMATICALE

Il importe en premier lieu de voir ce qu'il en est du concept de norme dans l'*Essai*. Une analyse du métadiscours montre que les adjectifs «correct» et «incorrect» ne sont que peu fréquemment utilisés. On trouve en revanche des séries construites autour des adjectifs «normatif», «littéraire» et «académique»:

- «normativement», «la distinction normative», «prescriptions normatives officielles», «prescriptions de la grammaire normative», «l'enseignement normatif», «grammaires normatives», «(certains) grammairiens normateurs»;
- «frein littéraire», «norme littéraire», «traditions littéraires»;
- «préjugé académique», «règle académique».

L'adjectif «correct» (et ses avatars) n'équivaut pas à l'adjectif «normal», qui est associé à d'autres types de collocations:

- «bon usage», «bon usage linguistique»;
- «souplesse de l'usage», «souplesse de la langue»;
- «fait linguistique indéniable».

¹⁰ Nom donné par DP au dispositif de la *série* d'exemples (groupes d'exemples listés les uns au-dessous des autres et répondant à une même propriété).

On voit donc que DP construisent une opposition entre un construit institutionnel, scolaire, académique (« correct »), et les faits linguistiques réels, les possibilités réelles de la langue, du système (« normal »). Selon eux, les prescriptions normatives vont à l'encontre de l'évolution spontanée de la langue. Le partage des faits linguistiques qu'elles opèrent est arbitraire, il ne permet pas de rendre compte des « possibilités réelles » du sentiment linguistique (DP, 1925, p. 238). La distinction correct/incorrect est écartée comme étant peu pertinente pour dégager « l'esprit général du système » (Pichon, 1935-1936, p. 153), ce qui conduit à une reconstruction de la norme grammaticale. Il n'y a pas simplement extension de la norme, puisqu'on peut avoir des exemples :

- corrects et normaux : c'est le cas général, cf. la règle de formation du pluriel de *vingt* et de *cent* dans les nombrants composés (T. 6, § 2524, p. 489-490) ;
- corrects et anormaux : ce sont les cas d'*orthographismes* et de *prétentionnismes*, cf. la prononciation de *il* [il] (et non [i]) devant consonne (T. 6, § 2335, p. 277-278) ;
- incorrects et normaux : ce sont les cas de proscriptions arbitraires, le tour étant naturel et s'expliquant très bien, cf. la possibilité d'employer *voir(e)* auprès de l'impératif (T. 6, § 2177, p. 98) ;
- incorrects et anormaux : ce sont les cas restants, cf. l'usage de *lui* là où on attendrait *soi*, dans certains usages régionaux, populaires, archaïques, ou dans des cas de surcorrection (T. 6, § 2431, p. 392).

La reconstruction du concept de norme grammaticale conduit ainsi à la (ré)intégration des faits spontanés et à l'exclusion de (certains) faits de « grammaire seconde » dans la grammaire¹¹.

2.2. COMMENT TIRER PARTI DES ANOMALIES LINGUISTIQUES DANS LA DESCRIPTION ?

Il faut dès lors envisager différemment les anomalies linguistiques selon qu'elles sont des anomalies du point de vue du français correct et/ou du français normal. Nous examinerons successivement les différents types d'anomalies évoqués par Pichon (1937) : les « tours singuliers », les « phrases négligées », les « lapsus », mais aussi les productions issues du langage des enfants, en nous demandant comment nos grammairiens en

¹¹ Sur ce dernier point, on pourra se reporter à Deulofeu & Valli (2007) et à Elalouf (2011, à paraître).

tirent parti dans la description. On peut distinguer schématiquement quatre cas de figure.

2.2.1. L'ANOMALIE EST PUREMENT ET SIMPLEMENT REJETÉE

Dans le premier cas, les anomalies sont purement et simplement écartées comme non pertinentes pour la description du français normal, il s'agit de «s'en débarrasser» (p. 680), de les «éliminer» (p. 234). Un exemple est cette phrase prononcée par le petit EP : «Je *ne veux pas* que tu *ne t'en ailles pas*», phrase qui «émane [...] de la bouche d'un enfant de quatre ans dont la pensée, encore incomplètement maîtresse des ressources du langage, a pu s'embrouiller dans son expression». (T. 6, § 2295, p. 234).

Outre les productions issues du langage des enfants, les lapsus peuvent également être écartés comme non pertinents pour la description. Il y a très peu de lapsus dans l'*Essai* : dans le Tome 6, on n'en a trouvé que quatre exemples¹². L'exemple ci-dessous, qui apparaît au début du quatrième chapitre, nous semble particulièrement significatif (T. 6, § 2192, p. 113-114):

Nous avons entendu la phrase que voici :

.... dont des dames admirables, et plus d'hommes *n'*avec elles. [dō : dēdāmzādmirā : blēpludōmnāvēkēl.]

(Mademoiselle GB, le 4 février 1938)

Certes, cette phrase a un gros intérêt psychologique, puisqu'elle montre le surgissement du discordantiel dans les efforts d'organisation linguistique. Mais elle ne peut être considérée que comme un lapsus.

Il reste que, dans l'usage normal du français, le discordantiel *ne* n'apparaît que comme auxicatarrhème d'un verbe.

Cet exemple, et le commentaire qui l'accompagne, s'avèrent en réalité assez décevants. L'exemple en lui-même est peu compréhensible, d'autant qu'il est cité de manière tronquée. DP n'expliquent pas pour quelles raisons ils interprètent le «*n'*» comme étant une occurrence du discordantiel¹³. On pourrait par exemple considérer qu'il s'agit d'un simple

¹² T. 6, § 2192, p. 113-114 («lapsus»); T. 6, § 2309, p. 251 (deux «tournures qui ont un caractère lapsuel»); T. 6, § 2638, p. 596 («exemple oral (...) qu'on peut considérer comme lapsuel»).

¹³ Dans leur perspective, l'élément *plus* suffit probablement à expliquer l'apparition du discordantiel.

phonème épenthétique. Quant au commentaire, il reste très sommaire : il pointe simplement le fait qu'on peut voir apparaître le discordantiel, dans la production orale, à des endroits inattendus (pour autant qu'il s'agisse bien du discordantiel). Mais cette observation ne nous renseigne en rien sur « l'usage normal du français », dans lequel *ne* est un auxicatarrhème du verbe, c'est-à-dire un complément adverbial du verbe uni à lui de manière « très serrée » (T. 8, p. 3). Davantage, elle ne nous renseigne en rien sur la valeur propre du taxième discordantiel (sauf erreur de notre part, il n'est plus fait mention de cet exemple dans la suite du chapitre). Quoique cette phrase ait « un gros intérêt psychologique » selon DP, elle n'est pas exploitée par eux dans le raisonnement grammatical, et reste citée dans l'*Essai* à titre d'accroche en tête du chapitre sur le discordantiel.

2.2.2. L'ANOMALIE EST SEULEMENT SIGNALÉE

Dans le second cas, les anomalies sont simplement signalées. C'est typiquement le cas des exemples étiquetés « curieux », comme cette phrase prononcée par M. WU : « Or d'autre part, il me semble non moins frappant *ceci*... » (T. 6, § 2504, p. 466). Cet exemple est intégré à un très court paragraphe sur *ceci*, « substantif présentatoire qui ne pose aucun problème grave ». Cinq exemples sont donnés : deux où *ceci* est sujet ; deux où *ceci* est objet ; et cet exemple. DP précisent en quoi l'exemple peut être considéré comme curieux : *ceci* y est séquence de l'impersonnel (on aurait attendu : « *ceci* me semble non moins frappant »), mais ils ne prennent pas la peine d'expliquer pourquoi cela est curieux, et comment on pourrait l'expliquer. Ils manquent donc l'occasion de réexploiter l'analyse qu'ils font par ailleurs de « l'unipersonnel » (T. 4, chap. 18), et ne nous apprennent rien sur le fonctionnement de *ceci*. L'exemple n'est cité dans l'*Essai* qu'à titre tout à fait anecdotique, il n'a pas d'incidence sur la description grammaticale proprement dite.

2.2.3. L'ANOMALIE EST EXPLOITÉE EN TANT QUE TELLE

Dans le troisième cas, beaucoup plus rare, les anomalies, si elles ne permettent pas de décrire le français normal, peuvent s'avérer intéressantes, en ce qu'elles permettent, *du fait de leur aberrance même*, de mettre en évidence un trait caractéristique de l'idiome. Nous n'en avons trouvé que peu d'exemples dans le Tome 6. On peut trouver des « phrases négligées », par exemple cette phrase écrite par Pichon lui-même : « Et N. m'a promis la place, sous la réserve *que*, fait très improbable, un sien

interne *ne* se trouvât pour la réclamer», pour laquelle il précise : « Cette phrase, écrite au courant de la plume, a été remarquée à la relecture » (T. 1, § 115, p. 136). Cette remarque suggère que l'exemple a une valeur psychologique certaine : la phrase a été écrite très spontanément. Elle présente une construction grammaticale non standard (on attendrait : *à moins que* + discordantiel ou *sous la réserve que* + Ø). À ce titre, l'exemple est convoqué dans le raisonnement grammatical en tant que preuve de l'existence du taxième discordantiel, et de son caractère bien « vivant ».

On peut également trouver des exemples dans le langage des enfants, comme cette autre phrase prononcée par le petit WF : « La maison de tante Fanny, je [ne] peux pas y mettre de toit ; parce que comme toit, voilà ce que je n'ai : ça ne va pas » (T. 6, § 2225, p. 154). Cet exemple apparaît dans un court paragraphe intitulé « Conclusion de l'étude des emplois purement discordantiels », dans lequel sont synthétisés les résultats auxquels l'observation des faits a permis d'aboutir : « 1° le discordantiel *ne* a sa pleine vitalité dans le français d'aujourd'hui ; 2° qu'il n'a, dans ces emplois vivants, aucune valeur négative ». « Voilà ce que je n'ai » au sens de « voilà ce que j'ai » n'est pas du français normal, toutefois l'emploi du discordantiel par l'enfant dans ce contexte montre – encore plus clairement que ne le font les exemples appartenant de plein droit au français normal utilisés dans les paragraphes précédents – que *ne* n'a pas de valeur négative en français. Cet exemple « aberrant » est donc bien une « aberrance » au sens de Pichon (1937) : dans sa spontanéité (le parler de l'enfant n'est pas « bridé par le frein littéraire »), l'exemple révèle « les tendances profondes du sentiment linguistique » (Pichon, 1937, p. 35). L'exemple suivant est à ce titre encore plus frappant (T. 6, § 2188, p. 110) :

Voici et voilà sont sentis couramment comme des noncaux. On répugne à les employer dans les sous-phrases dépendant des tiroirs exprimant [le] passé, tenté qu'on serait de leur attribuer une forme toncale. Un petit garçon de neuf ans obéit au sentiment linguistique commun en disant, sans préoccupation d'ordre littéraire, la phrase que voici :

Je te disais bien qu'en *voilàait* un. [jtèdizè : byë : kã : vwâlàèè :.]
(M. EP, le 7 juin 1931.)

¹⁴ « Le second taxième touchant l'idée de temps est le taxième d'actualité, qui oppose les tiroirs **noncaux** *je fais, je ferai, j'ai fait, j'aurai fait* aux tiroirs **toncaux** *je faisais, je ferais, j'avais fait, j'aurais fait*. [...] les phénomènes non présentifiés, mais actualisés, ressortissent tous à l'expression par le toncal. » (T. 5, § 1703, p. 166-168)

Cet exemple prend place dans le paragraphe sur les « caractères verbaux de *voici* et *voilà* ». Il s'agit de démontrer que ces mots sont perçus en français contemporain comme des « noncaux » (du latin *nunc* « maintenant » : les noncaux expriment le temps présent du sujet parlant)¹⁴. Le raisonnement est le suivant : 1° « *voici* et *voilà* sont sentis couramment comme des "noncaux" » ; 2° « on répugne à les employer dans les sous-phrases dépendant de tiroirs exprimant [le] passé » ; 3° en effet, dans de telles sous-phrases, on doit employer des formes toncales (Cf. T. 5, § 1703) ; 4° on serait donc tenté d'« attribuer une forme toncale » à *voici*, *voilà* ; 5° or, cette forme serait agrammaticale. L'exemple donné par DP illustre précisément ce mécanisme. Par analogie avec une phrase comme « Je te disais bien qu'il y en avait un », le petit EP dit : « Je te disais bien qu'il en *voilàit* un », où « disais » commande *« *voilàit* »¹⁵, formé par adjonction d'une désinence du passé. L'exemple est bien jugé non valide par DP (il ne permet pas de rendre compte du français normal). Mais il a une valeur démonstrative forte dans le raisonnement grammatical : voulant employer *voilà* dans une sous-phrase dépendant d'un tiroir exprimant le passé, l'enfant est conduit à produire une forme *« *voilàit* », ce qui prouve bien qu'il perçoit *voilà* comme un noncal (sinon il aurait conservé « *voilà* »). L'observation du parler spontané de l'enfant permet ainsi de dégager la valeur propre de *voilà* (et de confirmer la pertinence du taxième d'actualité).

2.2.4. L'ANOMALIE EST UTILISÉE EN TANT QUE FAIT APPARTENANT AU FRANÇAIS NORMAL

Dernier cas, les anomalies sont utilisées en tant que fait appartenant au français normal. Il s'agit des « tours singuliers » mentionnés par Pichon (1937, p. 35), étiquette qui regroupe selon nous deux types de faits : d'une part les tournures clairement signalées incorrectes par la norme dominante, d'autre part les tournures qu'on pourrait dire « marquées », qui sans être franchement incorrectes, se distinguent par des traits syntaxiques et/ou lexicaux inhabituels. Une partie de ces tournures sont jugés valides par les grammairiens, c'est-à-dire comme appartenant au français normal. Elles ont donc un impact direct sur la description, que l'on peut tenter d'évaluer.

¹⁵ Et non pas : **voyaitlà*.

On observe ainsi que la prise en compte des « tournures réputées incorrectes » (séquences incorrectes normales) comme faits pertinents pour l'analyse conduit à reformuler les règles établies (T. 6, § 2313, p. 254):

Le repère de l'unipersonnel (cf. § 1491) s'exprime usuellement par le strument personnel indépendant, ex.:

Il reste *moi*.

(G. Flaubert. *La tentation de Saint Antoine*, V ; p. 245.)

Mais il peut parfaitement arriver que la langue y emploie l'agglutinatif, ex.:

Madame A. – Il vient tes élèves, tantôt.

M. P. – Oui, il *les* vient.

(Le 24 mars 1922.)

Une phrase aussi contraire aux prescriptions de la grammaire normative s'explique pourtant psychologiquement fort bien. Les jeunes gens ne sont pas considérés ici avec les caractères propres qui distinguent chacun d'eux, mais seulement de façon dépouillée, en tant qu'ils constituent cette chose dont on parle : « les élèves de P ».

La phrase « il *les* vient » n'appartient pas au français correct. Toutefois, elle est bien jugée valide par DP, c'est-à-dire comme appartenant au français normal. Elle a été prononcée très spontanément par un locuteur de parlure optimale¹⁶, et (pour cette raison), elle s'explique « psychologiquement fort bien ». Il n'y a pas lieu de proscrire cette phrase, dont l'existence se justifie par le fait qu'elle exprime une nuance de sens particulière (différente de celle qu'exprimerait la phrase « il vient *eux* (tous) »). Le fait de considérer cette phrase comme pertinente pour la description du français normal implique une reformulation de la règle d'expression du repère de l'unipersonnel, reformulation engagée par le « mais » de la deuxième phrase, d'où quelque chose comme : en français normal, le repère de l'unipersonnel s'exprime par le strument personnel indépendant (tour 1 : « il vient *eux* (tous) », les jeunes gens sont distingués les uns des autres) ou par l'agglutinatif (tour 2 : « il *les* vient », les jeunes gens ne sont pas distingués les uns des autres).

On observe d'autre part que la prise en compte des tournures qu'on peut dire « marquées » syntaxiquement et/ou lexicalement a une incidence sur l'élaboration des concepts. On se contente ici de commenter les deux

¹⁶ Pichon lui-même en l'occurrence.

exemples relevés par Dominique Willems (1982-1983) (T. 4, § 1488-1489, p. 465-466) :

- Qu'arrivera-t-il de tout ceci ? dit le bonhomme épouvanté.
- *Il vous arrivera mademoiselle Flore Brazier* dans quatre heures d'ici, douce comme une peau de pêche, répondit monsieur Hochon. (H. de Balzac. *Un ménage de garçon*. Œuvres, t. VI, p. 277.)
- (...)
- Je reviendrai quand *il neigera des roses rouges* et quand *il pleuvra du vin frais*. (Catulle Mendès, *apud* A. Gide. *Nouveaux Prétextes*, p. 108.)

Ces deux exemples se trouvent au chapitre 18 du Tome 4 (« L'ostension. Les unipersonnels »). Ils sont donnés comme des phrases-types illustrant ce que DP appellent l'« ostension dispersonnelle », c'est-à-dire le tour « *Il* (soutien) est arrivé *un accident* (repère) »¹⁷. La phrase de Balzac est singulière en ce qu'elle repose sur un jeu de mots sur le verbe *arriver* (il arrive un malheur / il arrive mademoiselle Flore Brazier), et que sa grammaticalité n'est rendue possible que par la présence du pronom *vous*. La phrase de Catulle Mendès présente un caractère marqué par le choix du verbe *neiger* (que l'on trouve plus couramment employé dans des phrases comme « il neigera » : cas d'« ostension privative »). Il est un peu étonnant de voir que ce sont ces deux phrases qui ont été choisies comme exemples-types par DP. Que celles-ci soient le point de départ ou le point d'arrivée de l'élaboration du concept d'« ostension dispersonnelle », elles doivent avoir une incidence sur la théorie. Dominique Willems fait l'hypothèse que l'importance accordée à l'exemple de Catulle Mendès est à mettre en corrélation avec le fait que DP fassent dériver l'« ostension privative » de l'« ostension dispersonnelle » par un phénomène d'« omission du repère » (T. 6, § 1489, p. 466). Robert Martin propose ainsi une analyse transformationnelle dans laquelle *il neigera des roses rouges* devient *il neigera*.

CONCLUSION

L'analyse des termes associés à l'expression des jugements d'acceptabilité a montré que la validité des séquences linguistiques n'est pas conçue de manière discrète, mais de manière continue, d'où une limite parfois

¹⁷ T. 8, p. 7. C'est-à-dire : « il » impersonnel + verbe en emploi impersonnel + « sujet réel ».

floue entre le valide et le non valide. Le traitement des exemples « aberrants » proposé par DP n'est pas unifié, plusieurs explications concurrentes pouvant être envisagées pour un même exemple, ou pour un ensemble d'exemples présentant tous le même fait déviant. Ceci résulte selon nous d'une part de la définition donnée de la norme elle-même : si le français normal est défini comme étant le parler des locuteurs de parlure optimale, il devient difficile de disqualifier explicitement certaines de leurs productions, d'où l'adoption de stratégies de contournement. Ceci résulte d'autre part de l'extension maximale du corpus : l'intégration de données de statut très divers – faits de variation, « fautes », « accidents de performance », singularités en tout genre, etc. – est difficile à appréhender de manière cohérente, d'où le recours à des procédures de relativisation des exemples gênants. Notons que ces procédures prennent des formes largement originales dans l'*Essai* : elles ne se réduisent ni au recours à des effets stylistiques (stratégies de marginalisation), ni au recours aux figures (stratégies d'adaptation)¹⁸. Les dispositifs mis en place par DP pour gérer l'hétérogénéité des données recueillies montrent ainsi les difficultés qu'il peut y avoir à prendre en compte *tous* les faits linguistiques.

La pratique de DP peut paraître quelque peu décevante par rapport aux déclarations de Pichon (1937), qui marquaient le désir d'engager un véritable travail sur les anomalies linguistiques. L'examen successif des différents types d'anomalies linguistiques intégrées au corpus montre que leur prise en compte dans la description est très variable. On observe notamment une corrélation entre le type d'anomalie linguistique et son utilisation dans la description, une place à part étant faite aux productions issues du langage des enfants.

L'analyse du traitement des exemples dans l'*Essai* manifeste ainsi certaines ambiguïtés. Les déclarations de Pichon (1937) en faveur d'une extension maximale du corpus ne constituent pas une position tenable, le cadre même de la grammaire imposant une régulation du corpus à la norme et la constitution de strates d'exemplification. DP ne parviennent pas à élaborer de théorie d'ensemble sur les anomalies linguistiques, manquant ainsi l'occasion de mettre véritablement en œuvre leur théorie « psycho-linguistique ».

¹⁸ Pour une description de ces stratégies, voir par exemple Lauwers (2004).

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

- BALLY, Charles (1950 [1932]) *Linguistique générale, linguistique française*, Berne, A. Franke.
- BALLY, Charles (1977 [1913]) *Le Langage et la vie*, Genève, Droz.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard (1925) «La grammaire comme mode d'exploration de l'inconscient», *L'Évolution psychiatrique*, 1, p. 237-257.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard (1968-1971 [1930-1950]) *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- PICHON, Édouard (1935-1936) «Structure générale du français d'aujourd'hui», Conférence prononcée à l'Institut de linguistique de l'Université de Paris le 31 janvier 1936, *Revue des Cours et conférences*, 15 décembre 1935, n° 1, p. 140-158.
- PICHON, Édouard (1937) «La linguistique en France. Problèmes et méthodes», *Journal de psychologie normale et pathologique*, Janvier-Février, p. 25-48.
- PICHON, Édouard (1939) «Vue cavalière sur la psychologie du langage», *Centenaire de Th. Ribot. Jubilé de la psychologie scientifique française, 1839-1889-1939*, Agen, Imprimerie moderne, p. 497-512.

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

- ATILF, *Le Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne], disponible sur Internet : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- DELESALLE, Simone *et al.* (1980) «La règle et le monstre : quelques figures du plausible en linguistique», in Dessaux-Berthonneau, Anne-Marie éd., *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 89-119.
- DEULOFEU, José & VALLI, André (2007) «Sur l'aspect normatif des descriptions linguistiques en français. Quels faits de langue faut-il retenir pour une description grammaticale satisfaisante?», in Siouffi, Gilles & Steuckardt, Agnès éd., *Les linguistes et la norme : aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, P. Lang, p. 87-110.
- ELALOUF, Aurélia (2011) «Exemples et "faits de grammaire seconde"», *L'exemple et le contre-exemple en littérature et en linguistique*, Colloque organisé par l'Université de Western Ontario (Canada), 21-22 octobre 2011.

- ELALOUF, Aurélia (à paraître) «La notion de “grammaire seconde”. Tentative de reconstruction épistémologique», *Actes du 3^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, Université Lumière – Lyon 2, 4-7 juillet 2012.
- LAUWERS, Peter (2004) *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Une étude historiographique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Leuven/Paris, Peeters.
- MUNI TOKE, Valelia (2007) *La grammaire nationale selon DP: l'invention du locuteur*, Thèse de doctorat de sciences du langage de l'Université Paris 10 Nanterre.
- WILLEMS, Dominique (1982-1983) «Sur le rapport entre données et théories dans l'EGLF de DP», *Travaux de linguistique*, 9-10, Publication du service de linguistique française de l'Université de l'État de Gand, p. 67-79.